



**Mairie d'Orcines**  
**place Saint Julien**  
**63870 ORCINES**

tél : 04-73-62-10-09  
fax : 04-73-62-73-00  
accueil@mairie-orcines.fr

**République Française**  
*Liberté - Egalité - Fraternité*

**ARRETE DU MAIRE**  
**REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION**  
**Chemin des Chèvres**  
Arrêté n° 2023 - 044

### **Le maire de la commune d'Orcines**

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Forestier,
- Vu le Code rural,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'article R 610, paragraphe 5, du Code Pénal
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la voie de service du train à crémaillère

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

Dans le cadre des travaux sur la voie de service le chemin des Chèvres sera fermé à tous les usagers dans la période du 09 mai 2023 au 15 juin 2023.

Cette interdiction s'applique les jours de semaine du lundi au vendredi et le chemin sera donc accessible les samedis et dimanches de la période concernée.

#### **Article 2 : infractions**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 3 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois suivant sa notification.

#### **Article 4 : Ampliation**

Monsieur le président du conseil départemental,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,  
Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF  
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

À ORCINES le 28 avril 2023

Le Maire,

Jean-Marc MORVAN

